

Image not found or type unknown



pause dejeuner et normale

Par **Kishaii**, le **12/04/2022** à **00:50**

bonjour je travaille en tant que barman polyvalent dans un bowling, je ne prend jamais de pause delibérée (le manque d'activité me contraint parfois a une partiel inaction) et suis sollicité systematiquement pendant mon repas pour des raisons non urgente et non differente de mon travail normal. mon temps de travail quotidien est de environs 5 heures pouvant varier selon la frequentation. lorsque j'ai demander a mon patron la possibilitee de pouvoir manger sans interruption non urgente ou nessecaire, il m'a impose de commencé mon service 30 min en avance pour beneficier de 30 min pour manger (sous couvert de la convention collective) je n'ai pas trouvé ledit article de convention. Est-ce vrai ?